

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Sélestat-Erstein



## COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers  
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUTH

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 28 mars 2024

Conseillers présents : 14

**Membres présents** : Mmes et MM. Valérie BENTZ, Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Caroline WAGENTRUTZ, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

**Membres absents excusés** : Mmes Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Françoise KOELL, Carole PEYNET.

**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.**

#### Délibération n° COMM20240408

#### Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

**Vu** le Code Général de la Fonction Public et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,

**Vu** le tableau des emplois et effectifs modifié par la délibération COMM20231004 du 07 novembre 2023,

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de l'accroissement d'activité et de l'évolution des missions dévolues au service administratif, il convient d'en renforcer les effectifs de manière pérenne.

Dans ce cadre, M. le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mai 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à temps complet (35 heures hebdomadaires), sur le grade d'adjoint administratif appartenant à la catégorie C, à compter du 15 mai 2024.

L'agent sera amené à exercer les fonctions d'agent de gestion administrative. Ses attributions consisteront à effectuer des missions d'accueil du public, suivre des dossiers administratifs et réaliser des travaux de bureautique.

L'agent recruté bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade dans la collectivité s'il remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2024.
- Autorise le Maire à signer l'arrêté de nomination et tous les actes nécessaires à la nomination.

Pour extrait conforme,  
Krautergersheim, le 11 avril 2024

Le Maire, René HOELT



La Secrétaire de séance, Nicolas GUTH

#### **Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>